

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

Associations syndicales de propriétaires

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 18

02 - Aisne

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Château-Thierry

APPEISA.

Objet : défendre l'environnement et protéger les espaces naturels, le patrimoine bâti, la qualité des paysages, des sites et du patrimoine de département de l'Aisne, du territoire de la Communauté d'agglomération de région de Château Thierry et de la Communauté de communes du Canton de Charly sur Marne, et se réfère à la Convention Européenne du Paysage ; défendre le cadre de vie, l'environnement, la propriété, la tranquillité, la santé et la sécurité des habitants du territoire de la Communauté d'agglomération de région de Château Thierry et de la Communauté de communes du Canton de Charly sur Marne, contre tous actes et décisions intervenant en matière administrative, urbanistique, environnementale et immobilière ; sensibiliser l'opinion publique aux problèmes d'environnement par toutes campagnes d'information et d'action, et de former ses membres à la connaissance du patrimoine, des espèces animales et végétales et de l'environnement du département de l'Aisne ; défendre l'identité culturelle des paysages et du patrimoine, ainsi que les intérêts naturels économiques, historiques et sociaux ; lutter, notamment par toutes actions en justice, contre les projets éoliens dans le département de l'Aisne, et particulièrement dans le périmètre de la Communauté d'agglomération de région de Château Thierry et de la Communauté du Canton de Charly sur Marne, projets qui sont incompatibles avec les sites remarquables, paysages, monuments, équilibres biologiques, espèces animales et végétales, et avec la santé et la sécurité des habitants ainsi qu'avec la sécurité et la salubrité publiques ; l'association se réfère notamment à cet égard à la Convention Européenne du Paysage : prémunir la dégradation des ressources naturelles ; défendre l'application des lois et réglementations territoriales en vigueur ; favoriser le développement de projets utiles à la vie de l'homme et respectueux des sites naturels et répertoriés

Siège social : 3, rue de l'Eglise, 02310 Coupru.

Date de la déclaration : 13 juin 2017.